



- VŒU -

relatif à l'intégration de la Polynésie française au Programme Australien de Mobilité des travailleurs (PALM)

Présenté par :

Madame Lucie TIFFENAT

Adopté en commission le **1^{er} juin 2026**
et en assemblée plénière le **3 juin 2026**

VCEU

Vu les dispositions du règlement intérieur du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française (CESEC) ;

Vu la réunion du collège de la vie collective du **19 mai 2026** ;

Vu la transmission de la convocation des membres du CESEC en plénière n° **383/CESEC du 1^{er} juin 2026** ;

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française a adopté, lors de la séance plénière du **3 juin 2026**, le vœu dont la teneur suit :

Vœu n° 02/2026 : relatif à l'intégration de la Polynésie française au Programme Australien de Mobilité des travailleurs (PALM)

Présenté par Madame Lucie TIFFENAT

Du collège des salariés

I- Contexte

Face aux difficultés persistantes d'insertion professionnelle rencontrées par les jeunes Polynésiens et aux tensions structurelles du marché de l'emploi local, le CESEC considère indispensable d'ouvrir de nouvelles perspectives de mobilité internationale pour la population active du *fenua*.

Le programme *Pacific Australia Labour Mobility* (PALM), financé par le gouvernement australien, permet à des travailleurs de pays, collectivités et territoires insulaires du Pacifique d'exercer une activité professionnelle en Australie - notamment dans les secteurs agricole, agroalimentaire, horticole, touristique et social - en réponse à des pénuries structurelles de main-d'œuvre.

Il propose deux modalités : des missions saisonnières jusqu'à neuf mois, et des contrats longue durée d'un à quatre ans pour des postes peu ou semi-qualifiés.

En décembre 2025, la Nouvelle-Calédonie est devenue la première collectivité française d'outre-mer à rejoindre ce programme, au travers d'un projet pilote de cent travailleurs sur deux ans. Ce précédent démontre qu'une collectivité française du Pacifique peut accéder à ce dispositif, sous réserve d'une coordination étroite entre la collectivité, l'État français et le gouvernement australien.

L'expérience calédonienne montre également que l'adhésion au programme PALM nécessite une validation formelle de l'Etat français, laquelle a été largement facilitée par ce dernier, ainsi qu'un pilotage public rigoureux permettant de contrôler les flux de départs, d'éviter les dérives et de garantir un équilibre entre mobilité internationale et besoins de la collectivité.

Le CESEC considère que la Polynésie française gagnerait à adopter une démarche identique, pour plusieurs raisons majeures :

- **Acquisition de compétences** : l'immersion en Australie permettrait aux travailleurs polynésiens de perfectionner leur anglais et d'acquérir des techniques professionnelles directement valorisables à leur retour au Pays ;
- **Retombées économiques** : un travailleur du programme perçoit environ 2 000 F CFP de l'heure et peut transférer jusqu'à 1,1 million de F CFP par an à sa famille, apportant une contribution non négligeable aux foyers et à l'économie locale ;
- **Insertion de la jeunesse** : le PALM constitue un outil intéressant pour offrir à des jeunes éloignés de l'emploi une première expérience professionnelle structurante à l'international, favorisant leur autonomie et leur responsabilisation ;
- **Coopération régionale** : une telle adhésion renforcerait les liens d'amitié et de solidarité avec nos voisins du Pacifique et consoliderait le partenariat stratégique avec l'Australie.

Le programme PALM prévoit également un encadrement protecteur des travailleurs, avec une prise en charge par l'employeur australien du salaire, du logement et de l'assurance maladie, ainsi

qu'un accompagnement administratif structuré permettant de limiter les risques humains et financiers liés aux départs mal préparés.

II- Vœu

Le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la Polynésie française, réuni en séance plénière, souhaite attirer l'attention des décideurs institutionnels du Pays et de l'État sur l'opportunité stratégique que représente le programme *Pacific Australia Labour Mobility* (PALM) pour la collectivité polynésienne. À l'instar de la Nouvelle-Calédonie qui a été autorisée par l'Etat à négocier directement avec les autorités australiennes, le CESEC exprime le souhait de bénéficier d'un dispositif similaire en Polynésie française.

En conséquence, le CESEC émet le vœu que les autorités compétentes de la Polynésie française :

1. Engagent officiellement des discussions avec le gouvernement australien pour inclure la Polynésie française dans le programme PALM, en s'appuyant sur le précédent néo-calédonien comme modèle opérationnel ;
2. Obtiennent l'accord formel de l'Etat français, largement facilitée par ce dernier, condition indispensable à l'adhésion de la collectivité au programme PALM et à la sécurisation juridique du dispositif ;
3. Élaborent un « Country Plan », c'est-à-dire un document de planification stratégique territoriale élaboré par l'autorité compétente, qui précise le périmètre, l'ampleur et les modalités de participation au programme PALM, sur la base d'une évaluation de l'offre de main-d'œuvre locale, de l'identification des publics cibles, des secteurs prioritaires, des risques associés et des mesures d'atténuation prévues ;
4. Mettent en place une structure dédiée (Unité d'envoi) adossée au SEFI ou créée en partenariat avec lui, chargée du recrutement, de la préparation au départ et du suivi des travailleurs pendant leur séjour ;
5. Veillent à une sélection rigoureuse des profils afin de limiter les risques de rupture de parcours et de rapatriement d'urgence, coûteux tant sur le plan humain que financier ;
6. Procèdent à la nomination d'un officier de liaison polynésien basé en Australie, chargé d'assurer l'accompagnement social des travailleurs, de veiller au respect de leurs droits et de maintenir le lien avec leurs familles restées au Pays ;
7. Déploient une stratégie de communication territoriale garantissant un accès équitable à l'information, y compris dans les archipels éloignés, et prévoient une évaluation régulière du dispositif afin d'en mesurer les impacts sociaux, économiques et professionnels ;
8. Rappelent que les visas délivrés dans le cadre du programme PALM sont temporaires, et obligent les bénéficiaires à rentrer au Pays à l'issue de leur contrat.

Le CESEC est convaincu qu'une telle initiative permettra aux candidats sélectionnés de se former et de monter en compétence professionnelle, voire de susciter des vocations, tout en renforçant les liens avec nos cousins du Pacifique.

SCRUTIN

Nombre de votants :	40
Pour :	40
Contre :	00
Abstention :	00

ONT VOTÉ POUR : 40

Représentants des entrepreneurs

01	BENHAMZA	Jean-François
02	DAFNIET	Frédéric
03	LABBEYI	Sandra
04	MOSSER	Thierry
05	PLEE	Christophe
06	ROIHAU	Andréa
07	TOKORAGI	Tautau
08	TREBUCQ	Isabelle
09	TROUILLET	Mère

Représentants des salariés

01	FONG	Félix
02	GALENON	Patrick
03	LE GAYIC	Vaitea
04	ONCINS	Jean-Michel
05	POHUE	Patrice
06	TAEATUA	Edgar
07	TEHEI	Vairea
08	TERIINOHORAI	Atonia
09	TEUIAU	Avaiki
10	TIFFENAT	Lucie
11	YIENG KOW	Diana

Représentants du développement

01	BONNAT	Anne-Sophie
02	ELLACOTT	Stanley
03	MAAMAATUAIAHUTAPU	Moana
04	ROOMATAAROA-DAUPHIN	Voltina
05	TEFAATAU	Karl
06	UTIA	Ina

Représentants de la cohésion sociale et de la vie collective

01	BAMBRIDGE	Maiana
02	CARILLO	Joël
03	FOLITUU	Makalio
04	KAMIA	Henriette
05	LUCIANI	Karel
06	PORLIER	Teikinui
07	PROVOST	Louis
08	RAOULX	Raymonde
09	TEARIKI	Nahiti
10	VITRAC	Marotea

Représentants des archipels

01	BARSINAS	Marc
02	NESA	Martine
03	TEIKITEKAHIOHO	Teautaiipi
04	WANE	Maeva